

**REPONSE DE M. Le Président du Conseil exécutif**  
**A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. Xavier LACOMBE**  
**AU NOM DU GROUPE « Per l'Avvene »**

**OBJET : Ressources financières de l'OPAH de la CAPA**

Je réponds rapidement, sans rentrer dans le débat technique que vous avez largement évoqué.

Je rappelle que la loi ELAN poursuit un certain nombre d'objectifs qui sont des objectifs vertueux et que nous pouvons, sur le principe, partager. Par exemple, faciliter la construction de logements, sanctionner les plateformes de locations touristiques aux pratiques illégales ou encore mieux sévir contre les marchands de sommeil.

Mais à côté de ces objectifs annoncés, il y a un certain nombre de décisions qui ont été prises qui visent à la réorganisation sur le fond du secteur du logement social, avec des axes politiques qui sont là-aussi louables. Par exemple, accélérer l'attribution des logements ou travailler à un regroupement plus opérationnel des bailleurs sociaux.

Mais, et je termine, il y a également un certain nombre de mécanismes qui sont mis en œuvre et qui concourent tous, en fait, à l'appauvrissement des ressources ou à la remise en jeu des garanties qui sont accordées par les collectivités. Et c'est dans ce cadre que s'inscrit votre question.

Alors, pour relier cette problématique générale, à propos de laquelle beaucoup de responsables politiques se sont exprimés, à notre situation en Corse, une première affirmation, nous avons eu un contentieux juridique concernant le rattachement de l'Office de Corse-du-Sud à la Collectivité de Corse. Il est clair que ce contentieux a vécu, il est en cours, il y a une possibilité d'appel. Mais en toute hypothèse, il est bien évident que la volonté du Conseil exécutif de Corse est de traiter à parité l'Office public HLM, l'Office de l'Habitat de la Corse et l'Office de Corse-du-Sud.

Ce qui est important, c'est que nous puissions répondre à la demande qui est importante.

Pour être tout à fait direct, oui, nous comptons prendre les dispositions nécessaires. Je crois que vous le savez d'ailleurs, mais je l'affirme publiquement. Un certain nombre de réunions ont eu lieu, notamment avec la Direction Générale en charge de l'Aménagement et du Développement des Territoires, avec l'Office et avec les offices séparément, pour travailler à l'élaboration d'une nouvelle convention de garantie d'emprunts qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée de Corse lors de notre prochaine session.

Dans le cadre de cette convention, il est prévu de retenir 59 des prêts éligibles à ce dispositif, à savoir, les prêts les plus récents, avec un allongement de 10 ans de la durée et un taux d'intérêt annexé sur le taux du livret A (0,75 %). Le montant total ainsi garanti s'élèverait donc à 15 709 000 euros.

Le réaménagement de la dette de l'OPH permettra ainsi de diminuer de 600 000 euros par an le remboursement des annuités d'emprunt, ce qui viendra compenser partiellement la perte occasionnée par les mesures gouvernementales dans le cadre de la loi de finances 2018 et de la réforme du secteur HLM prévue dans la loi ELAN. Un impact qui est évalué à environ 700 000 € par an.

Donc, voilà les réponses de principe que je pouvais vous donner et je reste bien sûr à votre disposition, à la disposition de la Présidente de l'Office de l'Habitat de la Corse, pour que nous finalisions rapidement ces mesures.